

FORMULE 74G
COUR DU BANC DU ROI
Centre de _____

OCTROI DE LETTRES D'ADMINISTRATION SOUS RÉGIME TESTAMENTAIRE

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

Aux termes de l'ordonnance rendue par _____,
(nom du juge)
juge de la Cour du Banc du Roi, le _____,
(date)
des lettres d'administration sous régime testamentaire sont octroyées par les présentes
à _____
(nom)
de _____,
(ville/village)
au Manitoba, relativement
au dernier testament, ou au dernier testament et au ou aux codicilles, (dont copie est jointe
aux présentes) et aux biens de _____
(nom du défunt)
de _____,
(ville/village)
au Manitoba,
décédé le ou vers le _____,
(date)
dans le testament ayant renoncé à l'administration (ou étant décédé ou la mention appropriée).

FAIT à _____ au _____ le _____.
(ville/village) (province/territoire) (date)

La Cour

Registraire adjoint